

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du Mardi 22 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le mardi 22 avril, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 11 avril 2014, s'est réuni en séance publique sous la présidence du maire, Monsieur François ROUSSEL.

PRESENTS : Monsieur François ROUSSEL, Madame Paulette SICRE DOYOTTE, Monsieur Serge FAURE, Madame Jeannine FRENTZEL, Monsieur Gérard PEGORIE, Madame Michèle LE GUEN, Monsieur Jean Philippe REMY, Monsieur Roger PETIT, Monsieur Jean Claude COUDERT, Monsieur André MALBEC, Madame Christine ELIAS, Madame Isabelle MORTET, Madame Laurence GAUSSEN, Madame Catherine MEREDIEU, Monsieur Frédéric BESSE, Madame Géraldine JAHAN, Mademoiselle Dorothée RONTEIX, Madame Marie Claude SIMON, Monsieur François LAHONTA, Madame Marie REMAUD, Monsieur Frédéric CHASSIN.

ABSENTS et EXCUSES : Madame Arlette BELLINA, Madame Karine BEUN, Monsieur Jacques LARGE, Monsieur Franck DUPREUILH, Monsieur Laurent DEVERLANGES, Monsieur Anthony GOREAU.

lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Madame Michèle LE GUEN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

Comptes et éléments budgétaires

- I. Présentation et approbation des comptes administratifs de la commune, du service assainissement et de la zone d'activités de La Jaubertie Nord
- II. Présentation de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 (état 1259)

Représentations diverses

- III. Désignation des représentants de la commune aux diverses structures intercommunales, établissements publics et conseils d'administration
- IV. Election des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public
- V. Délégation de compétences au maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Projet de règlement intérieur

- VI. Examen d'un projet de règlement intérieur du conseil municipal (règlement type proposé par l'association des maires de France)

Travaux

- VII. Le point sur l'avancement du chantier de la mairie
- VIII. Eclairage public : mandat au syndicat département des énergies (SDE) pour la réalisation des travaux d'éclairage public pour le compte de la commune : parking de la mairie et remplacement d'un foyer rue Arnaud Yvan de Laporte
- IX. Le point sur l'avancement des travaux d'aménagement de la vélo route voie verte

2014 – 22/04 - I – Présentation et approbation des comptes administratifs de la commune, du service assainissement et de la zone d'activités de La Jaubertie Nord
--

Budget principal – Résultats de l'exercice

Section de Fonctionnement			
Total Dépenses :	2 696 035,36	Total Recettes :	3 186 263,10

	Excédent :	490 227,74
Section d'Investissement		
Total Dépenses :	1 495 706,32	Total Recettes : 1 316 809,28
déficit :	178 897,04	

Budget principal – Résultats d'exécution

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2012	Part affectée à l'investissement Exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de Clôture 2013
Investissement	+ 362 935,34	0,00	- 178 897,04	184 038,30
Fonctionnement	+ 242 574,40	242 574,40	490 227,74	490 227,74
Total	605 509,74	242 574,40	311 330,70	674 266,04

Budget du Service Assainissement – Résultats de l'exercice

Section d'exploitation			
Total Dépenses :	60 300,78	Total Recettes :	217 383,12
		Excédent :	157 082,34
Section d'Investissement			
Total Dépenses :	285 319,89	Total Recettes :	530 608,55
		Excédent :	245 288,66

Budget du Service Assainissement – Résultats d'exécution

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2012	Part affectée à l'investissement Exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de Clôture 2013
Investissement	55 513,44	0,00	245 288,66	300 802,10
Fonctionnement	397 457,70	397 457,70	157 082,34	157 082,34
Total	452 971,14	397 457,70	402 371,00	457 884,44

Budget de la zone d'activité de la Jaubertie Nord – Résultats de l'exercice

Section d'exploitation			
Total Dépenses :	286 353,52	Total Recettes :	767 231,77
		Excédent :	480 878,25
Section d'Investissement			
Total Dépenses :	528 467,81	Total Recettes :	562,00
Déficit:	527 905,81		

Budget de la zone d'activité de la Jaubertie Nord – Résultats d'exécution

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2012	Part affectée à l'investissement Exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de Clôture 2013
Investissement	-79 487,32	0,00	- 527 905,81	-607 393,13
Fonctionnement	497 475,33	0,00	480 878,25	978 353,58
Total	417 988,01	0,00	- 47 027,56	370 960,45

Délibération adoptée à :

à l'unanimité

à la majorité : 17 pour, 0 contre, 6 abstentions, Monsieur François ROUSSEL, Maire, Madame Marie Claude SIMON, Monsieur François LAHONTA, Madame Marie REMAUD, Monsieur Frédéric CHASSIN, Monsieur Anthony GOREAU

2014 – 22/04 - II – Présentation de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 (état 1259)

Taux 2013 .

- Taxe d'habitation = 18,54 %
- Foncier bâti = 13,44 %
- Foncier non bâti = 94,37 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable. Cette base est déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi de Finances.

Si les taux de 2013 sont maintenus, le produit fiscal attendu pour 2014 est estimé à 975 747 € avec les bases prévisionnelles suivantes :

- Taxe d'habitation = 3 116 000 €
- Foncier bâti = 2 501 000 €
- Foncier non bâti = 65 600 €

2014 – 22/04 - III – Désignation des représentants de la commune aux diverses structures intercommunales, établissements publics et conseils d'administration

Conseils d'Administration		Représentants	
Collège Henri Bretin	Marie Claude SIMON, Frédéric BESSE		
<u>I.M.E.</u>	François ROUSSEL		
IME Société coopérative d'intérêt collectif – service restauration	Christine ELIAS		
I.M.E. Conseil de la Vie Sociale	Michèle LE GUEN		
Maison de Retraite	François ROUSSEL, Jeannine FRENTZEL, Arlette BELLINA, Frédéric CHASSIN		
Crèche Associative	François ROUSSEL, Isabelle MORTET, Arlette BELLINA, Janine FRENTZEL, Marie REMAUD		
A.N.A.C.E.	François ROUSSEL, Paulette DOYOTTE		
Comité des Gestion de la R.P.A.	François ROUSSEL, Arlette BELLINA, Jean Philippe REMY, Janine FRENTZEL, Roger PETIT		
Office de Tourisme	Christine ELIAS, Laurent DEVERLANGES		
Syndicats Intercommunaux	Délégués Titulaires	Délégués suppléants	
Syndicat départemental d'Energies de la Dordogne - SDE	André MALBEC, Paulette DOYOTTE	Arlette BELLINA, Jean Philippe REMY	
Alimentation en Eau Potable SIAEP	Serge FAURE, Franck DUPREUILH	Michèle LE GUEN, André MALBEC	
Transports Scolaires de Neuvic SIVOS	Michèle LE GUEN	Karine BEUN	
D.F.C.I. (Défense de la Forêt contre l'Incendie)	André MALBEC, Jean Claude COUDERT		
Syndicat mixte du bassin de l'Isle SMBI	Gérard PEGORIE	André MALBEC	
Divers			
Représentation de la Commune au conseil d'école élémentaire	Michèle LE GUEN, Géraldine JAHAN		
Représentation de la Commune au conseil d'école maternelle	Géraldine JAHAN, Isabelle MORTET		
Représentant Défense du conseil municipal	Jean Philippe REMY		
Comité de Jumelage Franco Anglais	Marie Claude SIMON, Paulette DOYOTTE, Roger PETIT		

La candidature de Monsieur Anthony GOREAU en tant que représentant de la commune au sein de l'office de tourisme et de la DFCL, n'a pas été retenue : il sera cependant désigné en qualité de membre du Comité des Feux de Forêts.

Délibération adoptée à :

à l'unanimité

à la majorité : pour, contre, abstentions,

2014 – 22/04 - IV – Election des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public

Commission d'appel d'offres et commission de délégation de service public, sont élus

Membres titulaires

Monsieur Serge FAURE
Monsieur Gérard PEGORIE
Madame Janine FRENTZEL
Madame Karine BEUN
Monsieur François LAHONTA

Membres suppléants

Monsieur Jean Philippe REMY
Monsieur Jean Claude COUDERT
Monsieur André MALBEC
Monsieur Frédéric CHASSIN
Monsieur Anthony GOREAU

2014 – 22/04 - V – Délégation de compétences au maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Le Maire expose au conseil municipal que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22 du CGCT) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Aussi, dans un souci de favoriser une bonne administration communale il est proposé au Conseil municipal de décider pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article [L. 1618-2](#) et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

18° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du code de l'urbanisme ;

19° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ;

20° De prendre les décisions mentionnées aux articles [L. 523-4](#) et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

21° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le maire sera tenu de rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal, de toutes les décisions prises en vertu de cet article [L. 2122-22](#)

Délibération adoptée à :

à l'unanimité

à la majorité : pour, contre, abstentions,

2014 – 22/04 - VI – Examen d'un projet de règlement intérieur du conseil municipal (règlement type proposé par l'association des maires de France)

Ce projet de règlement intérieur présenté au conseil municipal sera examiné par une commission composée de Monsieur Jean Philippe REMY, Madame Marie Claude SIMON, Madame Marie REMAUD, et soumis pour approbation à la prochaine séance de conseil municipal.

2014 – 22/04 - VII – Le point sur l'avancement du chantier de la mairie

Le compte rendu de chantier est présenté par Monsieur Serge FAURE : le gros œuvre est terminé, les travaux devraient en principe s'achever fin mai, il restera à finaliser l'agencement des locaux et l'équipement informatique.

L'inauguration pourrait être envisagée courant juillet.

Le conseil municipal est invité à une visite du chantier dimanche matin 27 mai.

2014 – 22/04 - VIII – Eclairage public : mandat au syndicat département des énergies (SDE) pour la réalisation des travaux d'éclairage public pour le compte de la commune : parking de la mairie et remplacement d'un foyer rue Arnaud Yvan de Laporte

Des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au Syndicat Départemental d'établir un projet pour les aménagements suivants :

- remplacement du foyer n° 0471 rue Arnaud Yvan de Laporte, pour un montant de 1655,10 € ttc
- Eclairage public du parking de la mairie, pour un montant de 29 064,01 € ttc

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50% de la dépense nette H.T, s'agissant de travaux de renouvellement (maintenance) et de 60 % s'agissant des travaux d'extension.

Aussi le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune

Délibération adoptée à :

à l'unanimité

à la majorité : pour, contre, abstentions,

2014 – 22/04 - IX – Le point sur l'avancement des travaux d'aménagement de la vélo route voie verte

Le compte rendu d'avancement de chantier présenté par Monsieur Gérard PEGORIE : les aménagements en cours de réalisation feront l'objet d'une visite sur place par le conseil municipal à la suite du chantier de la mairie, dimanche matin 27 mai.

Monsieur Frédéric BESSE précise que l'itinéraire est accessible au public, mais interdit aux véhicules.

2014 – 22/04 - X – Proposition de liste des membres de la commission communale des impôts

	Commissaires titulaires et adresses	Commissaires suppléants et adresses
1	Madame BIGOT CHARON Christine NEUVIC – 1 rue de Bellevue	Monsieur Guy RASPIENGEAS NEUVIC – 6 avenue de la Chênevière
2	Monsieur Patrick QUAGLIARA NEUVIC – Rue de la Providence	Madame Françoise MONDARY NEUVIC – 33 avenue de la Gare
3	Monsieur Jean Michel DETABLE NEUVIC – Le Camping rte de Planèze	Madame Patricia CORBIN-LE COZ NEUVIC – 20 rue de la Poutaque
4	Monsieur Philippe LACOUR Neuvis - Rte des Grandes Terres	Monsieur Marie Josèphe NICOT – LE GUEN NEUVIC – Bas Théorat
5	Monsieur Michel SAMOUILAN NEUVIC – Moulin de la Veyssièze	Madame Sylvie BOILEVIN-PORCHER NEUVIC – Les Cailloux
6	Monsieur Jean François BARRAUD NEUVIC – 4 rue d'Eygaz Vivas	Monsieur Jean Pierre KOENIG NEUVIC – 4 rue Hubert Faure
7	Monsieur Marcel Pierre BESSE NEUVIC – Le Maine	Monsieur Denis MATHIAS NEUVIC - Labattut
8	Monsieur Daniel MESPOULEDE NEUVIC – 9 rue Montaigne	Madame Marie Cécile POIL-MILLET NEUVIC – La Chabane
9	Monsieur Jean François LAPORTE NEUVIC – 6 RUE Arnaud Daniel	Monsieur Dominique DOYOTTE NEUVIC – 50 rte de Puy de Pont
10	Madame Marie Henriette MALBEC Neuvis – La Potence	Monsieur Jean Paul CHIVIT NEUVIC - Vincent

11	Monsieur Pierre Marie DONZE NEUVIC – 10 avenue de Planèze	Madame Valérie TIRAT-ROBYN NEUVIC – 11 rue des Chaumes
12	Monsieur Gérard MARTIN NEUVIC – 27 av Général de Gaulle	Monsieur André LACOMBE NEUVIC – 22 rue des Frères Pouget
Propriétaires de bois (sur la commune)		
13	Monsieur Gérard CHAMINEAUD NEUVIC - Villeverneix	Monsieur Claude BEAUGIER NEUVIC – rte de Gimel
14	Monsieur Alain BEAUDEAU NEUVIC - Les Jeandilloux	Madame Brigitte BANGRATZ-GIRY NEUVIC – Les Jeandilloux
Propriétaires hors commune		
15	Madame Danièle CABROL-COUSTILLAS Les Bureloux – 24110 Saint Léon sur l'Isle	Madame Sylvie NINEY 48 rue Jean Jaurès – 24110 Saint Astier
16	Monsieur Jacky GEROME La Côte – 24190 St Germain du Salembre	Monsieur Eric QUEYREL 21 rue du 8 mai 45– 24110 St Léon sur l'Isle